



le Phare ** Honfleur

00 33(0)2.31.89.10.26

Sur la côte Fleurie , au sein de la charmante ville de Honfleur , le camping du Phare vous accueille d'avril à septembre.

Pour une nuit, ou pour quelques jours, vous y trouverez une ambiance familiale et chaleureuse. Sa situation, à proximité du vieux bassin (10 minutes à pied), vous permettra de profiter des charmes de la ville d'Honfleur, de flâner dans ses jardins, ou ses ruelles pavées, de visiter ses multiples musées, d'apprécier la plage, (dix minutes à pied) Sur les différents marchés locaux, vous trouverez les produits de la mer et du terroir normand.

Les commerces de proximités, les restaurants sont accessibles en cinq minutes de marche

res-nutes



Nous sommes
ici



De la gare routière, situé 15 minutes à pied, vous pouvez vous rendre sur Deauville, Le Havre, Caen etc

Le Phare de par sa situation est un point de départ pour visiter Cabourg, Deauville, Trouville, Honfleur, Lisieux sans compter le Pays d'Auge, ses chaumières, ses pommiers et sa gastronomie, les plages du débarquement, la ville du Havre, les falaises d'Etretat, le pont de Normandie.

CAMPING DU PHARE **

Questionnaire de satisfaction

Vous avez aimé vos vacances ? Aidez- nous à les rendre meilleures !

Était-ce votre premier séjour chez nous ? OUI NON

Si non, à quelle date êtes-vous venu ?

Avez-vous séjourné ?

En emplacement pour camping-car ☐

En emplacement pour caravane ☐

En emplacement pour tente ☐

Votre avis sur l'état général des espaces communs et des sanitaires

☐ Excellent ☐ Bien ☐ A améliorer ☐ Mauvais

Comment qualifieriez-vous le personnel (entretien, accueil)

☐ Disponible ☐ Souriant ☐ Chaleureux

☐ Indisponible ☐ Distant ☐ Désagréable

L'ambiance générale du camping ?

.....
.....

Qu'auriez -vous souhaité en plus pour améliorer votre séjour au camping ?

.....
.....

Aurions-nous le plaisir de vous revoir au camping ?

☐ Et comment ! ☐ Peut-être ☐ Absolument pas

Quelques informations vous concernant :

La date et la durée de votre séjour :

De quel département, pays, venez-vous ? :

Quelle est votre tranche d'âge

☐ ≤ 18 ans ☐ 18-24 ans ☐ 25-34 ans ☐ 35-49 ans ☐ 50-64 ans ☐ 65 ans et plus

Vous êtes venu :

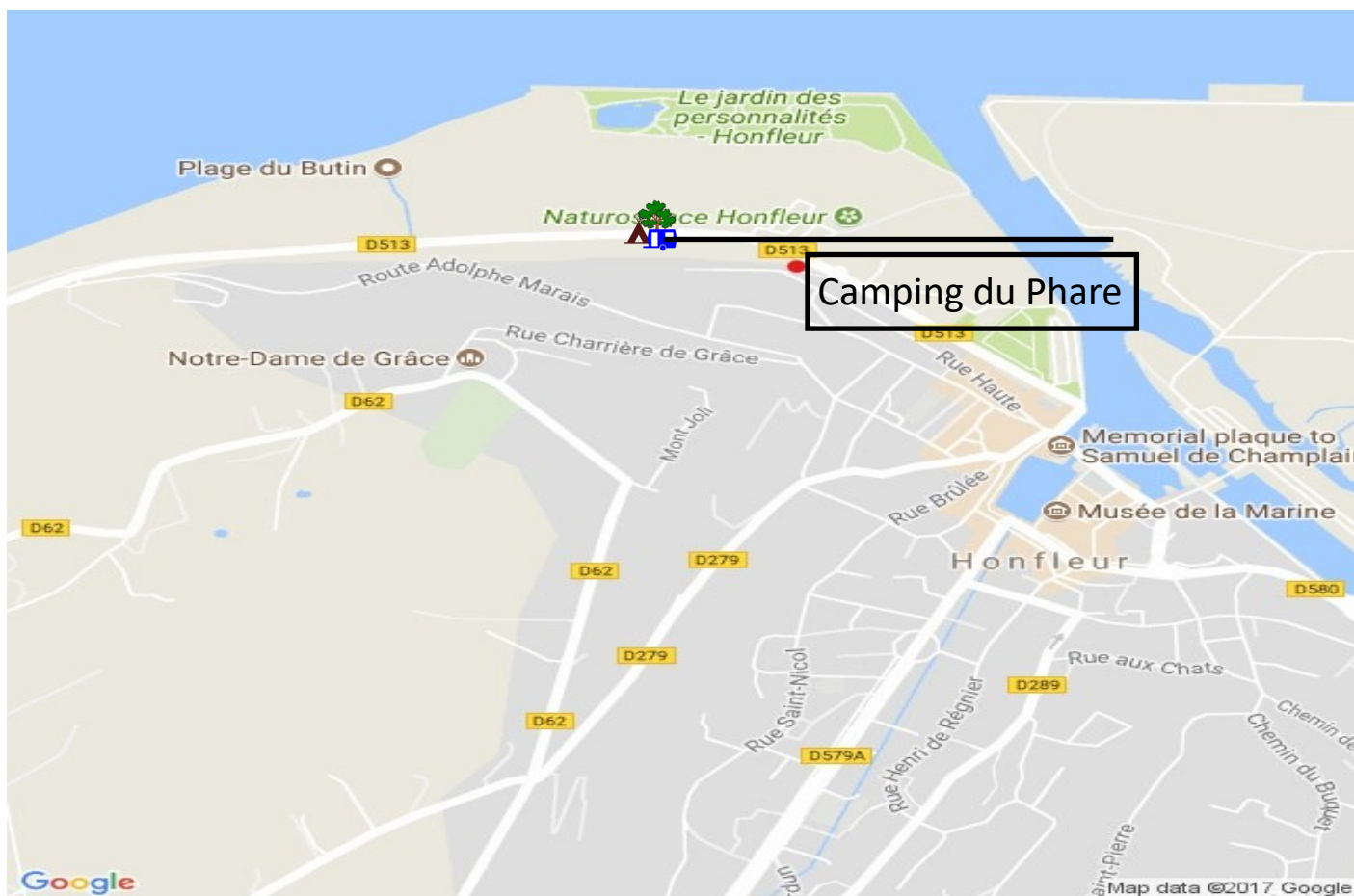
☐ en famille ☐ En couple ☐ Seul ☐ Entre amis

REMARQUES ET COMMENTAIRES

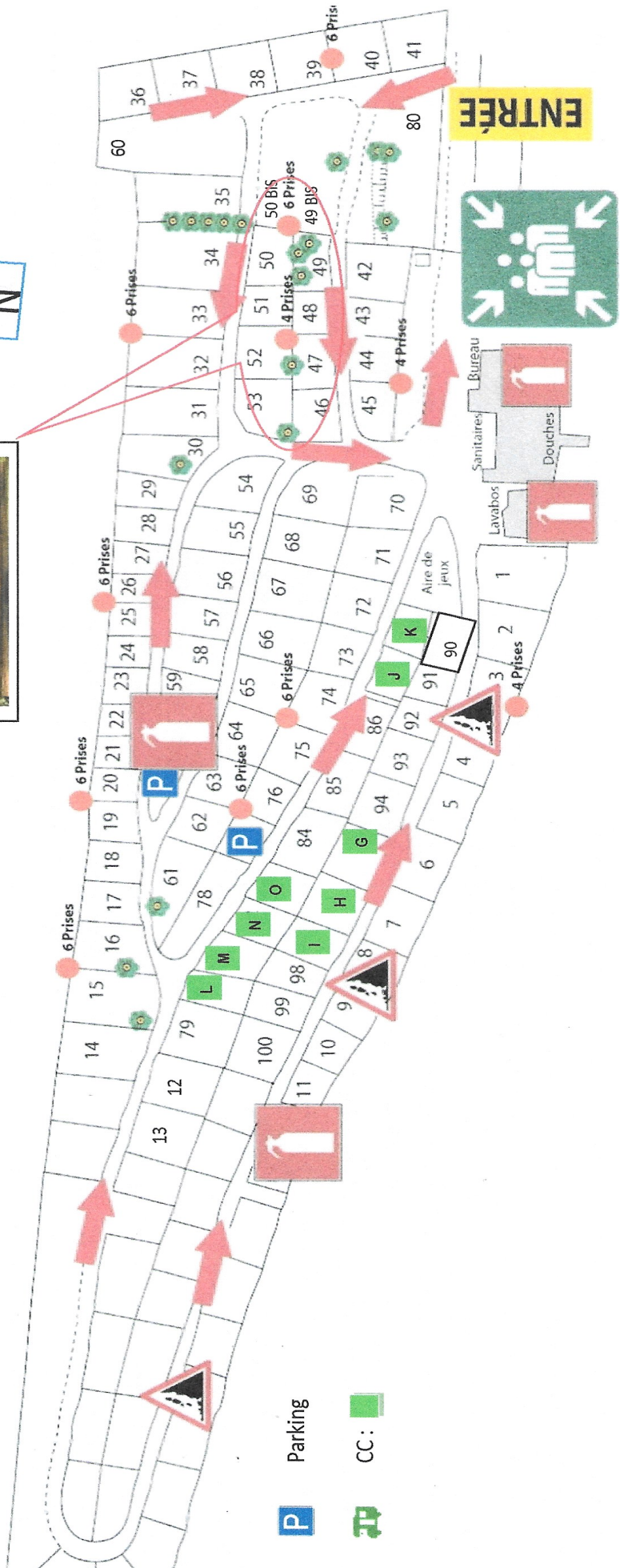
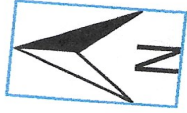
.....
.....

À remettre à l'accueil ou à adresser à : SEC HONFLEUR bld Charles V –14600 HONFLEUR

Ou campingduphare@orange.fr



WIFI : par choix écologique, la wifi est disponible autour de l'accueil



CONDITIONS GENERALES

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, s'installer et à séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Aucune arrivée ne peut être faite en dehors des ouvertures de l'accueil.

Le camping est ouvert du 1er avril au 31 octobre

L'accueil est ouvert

Du lundi au dimanche : Avril et octobre, mai, juin, septembre : de 10 h à 12 h & de 14 h à 19 h -

juillet et août : de 9 h30 à 12h30 & de 13h30 à 19h00

Aucune entrée n'est acceptée en dehors des horaires de l'accueil

FORMALITÉS DE POLICE

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.

INSTALLATION

La tente, la caravane ou le camping-car et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

BUREAU D'ACCUEIL

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques de la région et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Un livre de réclamation ou une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenu à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont datées, signées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

REDEVANCES

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain.

Les usagers du terrain de camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les campeurs ayant l'intention de partir en dehors des heures d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances.

BRUIT ET SILENCE Le silence doit être total entre 22 h et 7 heures 30

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

POUR ÊTRE ADMIS SUR LE CAMPING

Les chiens et autres animaux doivent être à jour de leur vaccination et tatoués, et ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés en l'absence de leur maître qui en sont civilement responsables. Pour le bien-être de tous, le propriétaire de l'animal doit ramasser ses déjections. Les chiens de catégorie 1 sont interdits.

VISITEURS

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit peut être tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et / ou installations du terrain de camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES.

Pour entrer sur le terrain, une clef vous sera remise à l'accueil à votre arrivée. En contrepartie, un dépôt de garantie de 20 € devra être déposé, il vous sera restitué, excepté en cas de perte ou de vol, à votre départ, après retour de la clef. Cette clef est non cessible. Elle est programmée pour le passage d'un véhicule. Si vous la prêtez à une autre personne pour la faire entrer sur le terrain, la barrière ne pourra pas s'ouvrir.

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h. La circulation est interdite pendant les heures de fermeture de la barrière de 22h00 à 7h30.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les caravane, tente et camping-car et , ne doit pas, en outre entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping. Il est interdit de jeter les eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les « caravaniers » et « camping-caristes » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Borne à l'entrée du camping Il est interdit de déposer toutes formes de détritus sur le terrain. Les poubelles se situent dans l'aire de stockage, à l'entrée du terrain. Seules, les ordures ménagères doivent être déposées dans les containers prévus à cet effet. Des containers à verre et à plastique, papiers et cartons sont à disposition dans l'aire de stockage.

Il est interdit de déposer encombrants, déchets verts, bouteille de gaz, liquide et matières dangereuses dans l'aire de stockage et dans les containers. Une carte d'accès à la déchèterie est à votre disposition à l'accueil.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène, et à l'aspect du terrain de camping, et de ses installations notamment sanitaires. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet effet.

L'étendage du linge se fera le cas échéant au séchoir commun, Cependant il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des abris, à condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper les branches, de faire des plantations.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'aura trouvé à son entrée dans les lieux.

SECURITE

Les plans d'évacuation sont affichés sur le camping.

Incendie

Les feux ouverts (bois, charbons, etc....) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau et à une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Jeux

Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

Garage Mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement sur l'emplacement indiqué. Une redevance dont le montant sera affiché au bureau sera due pour le « garage mort »

Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

Médiation de la consommation : Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du médiateur. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : CM2C 14 rue Saint Jean 75017 PARIS -par voie électronique : <https://cm2c.net> - cm2c@cm2c.net

INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Règlement intérieur lu le :

Informations pratiques

Le camping est ouvert du 1er avril au 31 octobre

L'accueil est ouvert

Du lundi au dimanche : Avril et octobre, mai, juin, septembre : de 10 h à 12 h & de 14 h à 19 h -

juillet et août : de 9 h30 à 12h30 & de 13h30 à 19h00

Accéder à Honfleur par :

Autoroute A13 ; A29

Train : gare SNCF de Pont- l'Evêque (15 km) ; Trouville-Deauville (15 km) ; Le Havre (25 km) ; Lisieux (30 km)

Bus : gare routière de Honfleur (bus vert du Calvados)

Avion : aéroport Deauville Normandie (10km)

Office de Tourisme quai Lepaulmier 14600 Honfleur - 02 31 89 23 30

Numéro(s) d'urgence :

Médecin de garde / Samu : 15 - médecins : 02 31 98 81 00—02 31 89 10 01

Centre hospitalier : 02 31 89 89 89—Centre anti-poison : 02 35 88 44 00

Pompiers : 18 ou 02 31 89 01 68

Commissariat : 17 ou 02 31 14 44 45 - Gendarmerie : 02 31 14 09 50 -

Police municipale : 02 31 81 88 00 - station snsm 09 62 29 13 40.

Pharmacies : 02 31 89 05 30— 02 31 89 10 80— 02 31 89 02 15

Dentistes :

Dr Olivier Heurtaux : 02 31 89 08 57- Dr Philippe Lesage : 02 31 89 75 33—Dr lang 02 31 89 19 24

Dr Xavier Moureux : 02 31 89 29 29- Dr Chantal Plubel-Cortheux : 02 31 89 02 78

Traitement des données

La Société d'Exploitation de Camping, dont dépend le camping du Phare s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France et en Europe, à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des utilisateurs de ses services, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

La Société d'Exploitation de camping utilise tout ou partie de vos données (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance, numéro de téléphone, adresse mail, et numéro d'immatriculation des véhicules) dans les cas suivants :

envoi de documentation d'information, contrats, courrier— établissement de prévision de note de séjour, devis, factures, courrier divers— gestion des contrats et des contentieux— traitement des réclamations et résiliations—enquête de satisfaction—inscription à l'arrivée.

Les données sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus, le temps nécessaire à accomplir nos services ou dans les limites prescrites par la loi; A l'issue de ce délai vos données personnelles seront supprimées excepté dans le cas d'obligation légale de conservation. S'agissant des traitements relatifs à l'exécution d'un contrat, les données peuvent être conservées au maximum pour une durée de trois ans, à compter de la fin de la relation.

Les données collectées sont destinées aux services internes de la Société d'Exploitation de camping (accueil et administratif) et peuvent être transmises, dans un cadre légal, aux autorités compétentes, à leur demande, dans le cadre de procédures judiciaires, dans le cadre de recherche judiciaires et de sollicitations d'informations des autorités, ou, afin de se conformer à d'autres obligations légales.

Elles peuvent être transmises le cas échéant, aux services partenaires, et en cas de contentieux, à notre service de médiation ou huissiers de justice.

La S.E.C Honfleur s'engage à ne pas communiquer, à des fins de démarchage, les données personnelles à des prestataires commerciaux

Vos données sont traitées en toute sécurité et confidentialité. A cet effet, des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour éviter la perte, mauvaise utilisation, altération et suppressions des données personnelles sont mis en place.

La SEC HONFLEUR vous informe sur la possibilité d'exercer vos droits d'accès, de communication, et de rectification des informations vous concernant ainsi que vos droit d'opposition pour des motifs légitimes.

Personne à contacter :

SEC HONFLEUR, Mme ORCEL Valérie, gérante au 02 31 24 22 12 ou vival-cabourg@wanadoo.fr